



COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUN 2010

FOYER COMMUNAL DE GISY LES NOBLES

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Dagomet, Augy, Tanic, Cornu-Vincent (Champigny), Brosseron, Thomas (Chaumont), Denisot, Rondeau (Compigny), Percheminier, Esnault, Printemps, Randget, Aubard (Curlon), Caldara, Cousin (Cuy), Chamaillard, Boulanger (Evry), Babouhot, Chapdelaine (Gisy les Nobles), Goureau, Martineau, Mugot (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lacoste, Mazaleyrat (Michery), Briois, Gogand (Pailly), Cormerois, Bourgoin (Perceneige), Gilloppé (Plessis St Jean), Domat, Poiret (Pont sur Yonne), Le Gac, Perderau, Bourgoin (St Sérotin), Mathé, Néron (Serbonnes), Motté, Rosay, Pitou (Sergines), Languillat, Corne (Thorigny sur Oreuse), Leruse, Stefunko, Fontaneau (Villeblevin), Genty, Goglins, Delidais (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Baéli R. (Villeneuve la Guyard), Pecorari, Bousser (Villeperrot), Viault, Auger, Rousseau (Vinneuf).

Le procès verbal de l'assemblée précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de matériaux pour la rénovation de l'école de musique dans le cadre du chantier d'insertion est de nouveau reporté.

1/ Finances

➤ A la demande des services de la Sous Préfecture,

- Adoption du Budget Annexe Ordures Ménagères (déjà approuvé le 17 mars 2010) conforme à la maquette budgétaire M4

- Adoption du Budget Annexe ZA Evry (déjà approuvé le 17 mars 2010) conforme aux maquettes budgétaires « lotissements communaux »

- Adoption d'une décision modificative (n°3) sur le budget principal afin de reprendre la totalité des résultats 2009 (93 562,05 € au 001 – solde d'exécution reporté).

➤ Emprunts :

Afin de financer l'acquisition de conteneurs pour la collecte en porte à porte des corps creux estimée à 400 000 € HT, il est décidé de profiter de l'opportunité offerte par des taux d'intérêts faibles à ce jour (2,30%). Cette inscription n'engage la collectivité que sur 0,10% du montant contracté si son besoin n'était pas avéré.

Toutefois, Monsieur Chamaillard fait part de ses interrogations à l'assemblée sur la décision du passage en porte à porte pour les corps creux. Cet investissement nouveau lui semble hâtif et risque d'avoir une incidence à la hausse sur la redevance ordures ménagères.

Monsieur Bourreau, Vice Président en charge des déchets ménagers, expose que cette réflexion a été impulsée par le passage rapide en régie pour la collecte des déchets ultimes et les conclusions du bureau d'études sur la mise en place de la redevance incitative, notamment son incidence sur l'utilisation du personnel et du matériel. Les conclusions sont jointes au présent compte rendu.

2/ Ordures ménagères.

➤ Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets ménagers pour l'exercice 2009. Ce rapport doit être présenté à chaque conseil municipal avant le 30 septembre.

➤ Suite à l'appel d'offres pour la location-maintenance de deux bennes ordures ménagères avec système d'identification des bacs, la société BOM Services, moins disante est retenue pour un coût mensuel de 8 680 €/mois. La régie équiper ses bennes du même système d'identification.

➤ Conventonnement avec l'organisme Eco-Textile pour la collecte par apport volontaire des textiles usagés. Les emplacements des conteneurs restent à définir.

- Demande de subventions pour la mise en place de la redevance incitative
ADEME : 15% sur les bacs et 30 % sur le matériel informatique
Contrat de canton de Pont sur Yonne : enveloppe financière de 72 000 €
Contrat de canton de Sergines : enveloppe financière de 32 108 €

3/ Action sociale

- Tarifs des centres de loisirs et de l'accueil périscolaire

M. Poirot expose que la CAF a modifié le calcul pour l'attribution des aides dans le cadre de l'accueil enfance : les tarifs devront être modulés pour prendre en compte le quotient familial et ne pourront plus être forfaitaires mais à l'heure d'accueil.

Un travail de réflexion a donc été mené avec les services techniques de la CAF et les directrices des centres de loisirs pour une refonte de ces tarifs. Ils seront applicables dès la rentrée scolaire prochaine :

- tarification horaire de l'accueil dans les centres de loisirs de la Communauté de Communes Yonne Nord à compter du 2 septembre 2010:

Quotient Familial	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant	4^{ème} enfant	Tarif de l'heure au-delà de 8 heures de présence journalière
0 à 650 €	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,65 €	0,20 €
651 € à 1 000 €	0,90 €	0,85 €	0,80 €	0,75 €	0,30 €
> 1 001 €	1,00 €	0,95 €	0,90 €	0,85 €	0,40 €

- le tarif du repas à 3,50 € et celui du goûter à 0,50 €

- Il est précisé que pour les enfants extérieurs (hors Communauté de Communes), la modulation en fonction du quotient familial ne sera pas appliquée (tarif > 1 001 €)

- Tarification de l'accueil périscolaire à compter du 2 septembre 2010 :

Centres	Matin		Soir	
	Plage	Tarif	Plage	Tarif
Villeblevin	7h00-8h30	1,35 €	16h00-19h00	3,20 €
Sergines	7h00-8h30	1,35 €	16h30-19h00	2,75 €
Saint Sérotin	7h00-8h45	1,75 €	16h45-19h00	2,55 €

- Base nautique de Vinneuf.

L'ASLYN a déposé un dossier de demande de subvention FEADER pour l'aménagement de la base nautique de Vinneuf sur laquelle seraient proposées des activités nautiques et ludiques à l'attention des familles. Le projet s'élève dans sa version initiale à 145 000 € avec un financement possible du FEADER de 30% dans la limite de dépenses de 125 000 €. Des demandes de subventions complémentaires vont être déposées auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de Yonne Tourisme, ...

Devant l'intérêt de ce dossier, les services instructeurs du FEADER préconisent qu'il soit porté par la Communauté de Communes et qu'il soit intégré à un projet d'aménagement touristique plus large.

La CC décide de suivre ce dossier.

➤ Mission Locale du Sénonais

Monsieur le Président rappelle que la Mission Locale du Sénonais souhaiterait que la CC Yonne Nord soit son interlocuteur unique sur le territoire par la conclusion d'une convention et le versement d'une subvention par la CC de 5 000€. La décision est reportée car il est nécessaire d'obtenir des informations complémentaires : devenir des permanences existantes (Villeneuve la Guyard et Pont sur Yonne), gratuité de ces présences sur le territoire, calcul du montant de la subvention demandée.

➤ Ecole de Musique

- Tarifs 2010/2011

Ils sont adoptés pour l'année scolaire 2010/2011 avec une hausse de 2,5% pour prendre en compte l'augmentation du coût facturé par le Centre Départemental de Gestion des Musiciens et Danseurs à la CC Yonne Nord pour la mise à disposition de l'équipe enseignante.

	1^{er} élève	2^{ème} élève	3^{ème} élève	4^{ème} élève
Tarif / Trimestre	Plein Tarif	-20%	-30%	-50%
Enfants F.M seul ou Eveil	65,00€	52,00€	45,50€	32,50 €
Enfant F.M et Instrument	106,00€	84,80€	74,20€	53,00 €
Adultes F.M	55,00€	44,00€	38,50€	27,50 €
Adultes F.M et Instrument	136,00€	108,80€	95,20€	68,00 €
Atelier	33,00€	26,40€	23,10€	16,50 €

(Les élèves extérieurs à la Communauté de Communes ont un tarif majoré de 50%).

Tarifs des stages :

Stage d'une demi-journée maximum (sensibilisation/découverte) : 11€

Les stage facturés à la journée : 15€ par jour de stage

Avec 6 voix contre et 11 abstention, il est accepté d'accorder un tarif privilégié pour les enfants des professeurs de l'école de musique : -20% dès le 1^{er} élève.

- Le conseil communautaire décide de modifier l'appellation de l'école de musique en « Ecole de Musique et de Théâtre Yonne Nord ».

➤ Loi sur l'accessibilité

La loi du 11 février 2005 prévoit les conditions de mise en accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics à toute personne handicapée ou à mobilité réduite. Les communes ou EPCI (si la compétence est transférée) avaient jusqu'au 31/12/2009 pour établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).

Suite à la présentation réalisée par la DDT et compte tenu des délais impartis, le conseil communautaire décide que la Communauté de Communes soit coordonnatrice de l'élaboration de ce plan sur l'ensemble de son territoire. La DDT, dans le cadre de l'ATESAT, apportera son soutien technique en qualité d'assistant à maître d'ouvrage.

➤ Renouvellement du Pack Rentrée pour l'année scolaire 2010/2011 (20€ par collégien pour l'acquisition de fournitures scolaires)

4/ ZA Evry.

➤ Suite à la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la zone d'activité d'Evry, le conseil communautaire retient les entreprises, mieux disantes, suivantes :

Lot 1 – VRD – Eurovia – 528 259,36 € HT

Lot 2 – Espaces verts – Entreprise Riboulet – 69 287,60 € HT.

➤ Le Conseil Général impose de nouvelles normes pour la réalisation du « tourne à gauche » sur la RD 23. Aussi, il sera nécessaire de prévoir un avenant avec la Société Eurovia pour un montant estimé de 10 000 € HT.

➤ Les devis pour les travaux d'adduction d'eau et d'électrification doivent parvenir. Les Syndicats gestionnaires ont été contactés.

5 / Questions diverses

Les différentes informations à aborder feront l'objet d'une note complémentaire au présent compte rendu :

Fermeture de la déchetterie de La Chapelle sur Oreuse pour travaux de remise aux normes

Mise en place d'un rateau sur le parking de la gare de Champigny pour les deux-roues

Information complémentaire du Conseil Général sur la convention pour le RSA

Collaboration avec la CC des deux fleuves et la CC du Gâtinais

Mise en ligne du nouveau site de la CC Yonne Nord depuis le 16 juin : www.cc-yonne-nord.fr